

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Bevi Liquid

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Art. Nr. 88.307.001 pour les unités < 1 litres

Art. Nr. 88.307.002 pour les unités < 5 litres

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale:

Agent de nettoyage

Pour un usage professionnel uniquement .

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

BeviClean GmbH

Rue/B.P.:

Carl-Benz-Straße 5

Place, Lieu:

56218 Mülheim-Kärlich

Allemagne

E-mail:

info@beviclean.com

Téléphone:

+49 (0) 2630 / 966 30-0

Télécopie:

+49 (0) 2630 / 966 30-20

Service responsable de l'information:

Dirk Bersch, Téléphone: +49 (0) 2630 / 966 30-0, info@beviclean.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Dirk Bersch, Téléphone: +49 (0) 2630 / 966 30-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Met. Corr. 1; H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A; H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Bevi Liquid

Numéro de matière 88.307.001

Page: 2 de 12

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P260	Ne pas respirer les vapeurs.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Hydroxyde de sodium.

- Agents de surface cationiques 5 % ou plus, mais moins de 15%.
- phosphates 5 % ou plus, mais moins de 15%.
- Colorant.

2.3 Autres dangers

Contient phosphates. Ils peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux de surface.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119457892-27-xxxx N°CE 215-185-5 CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	< 10 %	Met. Corr. 1; H290. Skin Corr. 1A; H314.
N°CE 223-267-7 CAS 3794-83-0	Tetranatrium-(1-hydroxyethyliden) bisphosphonat	< 10 %	Acute Tox. 4; H302. Eye Irrit. 2; H319.
N°CE 287-089-1 CAS 85409-22-9	chlorure de benzalkonium (C12-C14)	< 10 %	Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M = 1).

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. Garder la victime au calme.
En cas de difficultés ou même d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration de sauvetage ou utiliser un appareil respiratoire ou un appareil à oxygène. Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau: Laver aussitôt avec de l'eau, et si disponible, avec beaucoup de polyéthylène-glycole 400.
Recouvrir les plaies d'un pansement stérile. Appeler aussitôt un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Enlever les lentilles de contact. Consulter ensuite aussitôt un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Ne pas provoquer de vomissement. Danger de perforation! Ne pas essayer de neutraliser.
Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est ininflammable.
En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), phosphore oxydes, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse.
Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées.
Le produit réagit alcalin. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.

En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Veiller à une bonne ventilation, notamment dans des locaux fermés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter des vêtements de travail appropriés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas mettre au contact de métaux légers. Éviter tout contact avec acides.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses:

Le produit réagit alcalin.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
1310-73-2	Hydroxyde de sodium	France: VLE	2 mg/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire:** Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Utiliser un filtre combiné A/P conforme EN 14387.
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
- Protection des mains:** Gants de protection conforme à la norme EN 374.
Type de gants: caoutchouc nitrile ($\geq 0,35$ mm) ou caoutchouc butyle ($\geq 0,35$ mm)
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire:** Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle:** Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.
Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.
Se laver les mains et le visage à la fin du travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: liquide Couleur: bleu
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	≥ 14
Point de fusion/point de congélation:	env. 5 - 7 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 135 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosibilité:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	à 20 °C: env. 5 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: env. 1,3 g/mL
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec acides.

10.4 Conditions à éviter

caléfaction

10.5 Matières incompatibles

Métaux légers, acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), phosphore oxydes, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix (calculé): 2000 mg/kg > ATE ≤ 5000 mg/kg.

Indication sur (1-Hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium:
DL50 Rat, par voie orale: 990 mg/kg.
Nocif en cas d'ingestion.

Indication sur chlorure de benzalkonium (C12-C14):
DL50 Rat, par voie orale: 400 mg/kg.
Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Corr. 1A; H314 = Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

Après absorption:
Brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal.
Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

Après contact avec la peau: provoque des plaies guérissant difficilement

Après contact avec les yeux: Risque de cécité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.
Indication sur Hydroxyde de sodium:
Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges cautérisants avec l'eau.
Toxicité pour le poisson:
CL50 Oncorhynchus mykiss: 45,4 mg/L/96h.
CL50 Lepomis macrochirus (perche soleil bleu): 99 mg/L/48h.
Toxicité pour la daphnia:
EC50 daphnia magna (puce d'eau géante): 76 mg/L/24h.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Indication sur Hydroxyde de sodium: Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés.
Indication sur (1-Hydroxyéthylidène)bisphosphonate de tétrasodium: difficilement dégradé.
Indication sur chlorure de benzalkonium (C12-C14): 95%/28d, facilement dégradé (OECD 301 B).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Contient phosphates. Ils peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux de surface.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = déchets municipaux: Détergents contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1824

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

IMDG, IATA-DGR: UN 1824, SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C5

IMDG: Class 8, Subrisk -

IATA-DGR: Class 8



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 80, Numéro ONU UN 1824

Étiquette de danger: 8

Quantités limitées: 1 L

EQ: E2

Conditionnement - Instructions: P001 IBC02

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP15

Réservoirs mobiles - Instructions: T7

Réservoirs mobiles - Dispositions particulières:

TP2

Codification réservoirs: L4BN

Code de restriction en tunnel: E

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: 8

Quantités limitées: 1 L

EQ: E2

Transport autorisé: T

Équipement nécessaire: PP - EP

Bevi Liquid

Numéro de matière 88.307.001

Page: 10 de 12

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	-
Quantités limitées:	1 L
Excepted quantities:	E2
Conditionnement - Instructions:	P001
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC02
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T7
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP2
Arrimage et manutention:	Category A.
Séparation:	SG35
Propriétés et observations:	Colourless liquid. Corrosive to aluminium, zinc and tin. Reacts with ammonium salts, evolving ammonia gas. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes. Reacts violently with acids.
Groupe de ségrégation:	18

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Excepted Quantity Code:	E2
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y840 - Max. Net Qty/Pkg. 0.5 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 851 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 855 - Max. Net Qty/Pkg. 30 L
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): 2R

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H290 = Peut être corrosif pour les métaux.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CFR: Code des règlements fédéraux

CLP: Classification, étiquetage et emballage

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EC50: Concentration efficace 50%

CE: Communauté européenne

EN: Norme européenne

UE: Union européenne

IATA: Association du transport aérien international

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

CL50: Concentration létale médiane

DL50: Dose létale 50%

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

facteur M: Facteur de multiplication

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ONU: Organisation des Nations unies

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

ADR/RID 2019

Créée:

18/5/2003

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Bevi Liquid

Numéro de matière 88.307.001

Page: 12 de 12

Veillez récupérer les informations produit les plus actuelles ici:
<http://sumdat.net/dnedb167>

